

C o m i t é c o n s u l t a t i f d ' u r b a n i s m e (C C U)
Ordre du jour de la réunion du 27 juin à midi
Par visio conférence

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et présence.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Mot du Président.

Projet assujetti au PIIA :

PIIA-1 :
Demande de : Stephen Rotman
Adresse : 639, 1^{er} rang
Lots : 5 192 099 et 5 193 246
Zone : VIL-2

Nature de la demande : Changement du parement extérieur de la résidence principale.

Levée de la réunion : À 12H15, proposée par Jocelyn Brasseur.

**Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 Procès-verbal de la réunion du 27 juin 2024 en visio-conférence Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton à midi**

1. Ouverture et présences.

	<u>Présence</u>	<u>Absence</u>
<u>À titre de maire et membre d'office du CCU</u>		
Mme Michèle Turcotte, mairesse (MT)	X	
<u>À titre de conseiller municipal</u>		
M. Harry Bird (HB)	X	
M. Jocelyn Brasseur (JB)	X	
<u>Présent à titre de résidentes et résidants</u>		
M. Daniel Laflamme (DL)	X	
M. Sylvain Ménard (SM)		X
M. Ronald Delcourt (RD)		X
Mme Céline Topp (CT)	X	
M. Stephen Rotman (SR)		X
M. André Ricard (AR)	X	
<u>Présent à titre de personne-ressource du CCU</u>		
Mme Isabelle Perreault Inspectrice en bâtiment	X	
Le quorum est constaté :	OUI	

2. Lecture de l'ordre du jour.

Secrétariat du comité :

Isabelle Perreault est désignée secrétaire de la rencontre.

3. Mot du Président.

M. Harry Bird remet en contexte la décision de tenir une réunion spéciale pour le projet de Stephen Rotman. Il explique aux membres que de par sa nature, la demande n'était pas sujette à être rejetée et que la tenue d'une réunion spéciale du CCU n'était pas une première.

M. Bird indique également qu'à la prochaine réunion du CCU, le comité pourra discuter du fonctionnement et du cadre entourant les demandes de réunions spéciales.

4. Projet assujetti au PIIA :

PIIA-1 :
Demande de : Stephen Rotman
Adresse : 639, 1^{er} rang
Lots : 5 192 099 et 5 193 246
Zone : VIL-2

Nature de la demande : Changement du parement extérieur de la résidence principale.

Considérant que la présente demande de permis est assujettie au PIIA-1 du règlement no 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de St-Étienne-de-Bolton puisque le terrain visé est situé sur le rang 1.

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposés sont appropriés.

Considérant que les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande.

Il est proposé par Daniel Laflamme
Secondé par Céline Topp

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour le changement du parement extérieur en déclin de bois de pin couleur blanche de la résidence unifamiliale sise au 639, rang 1 tel que présenté sur les plans préparés par *Figurr collectif d'architecte*.

Levée de la réunion : À 12H15, proposée par Jocelyn Brasseur.